

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Déjeuner en l'honneur des Membres de la III<sup>e</sup> Conférence Hydrographique Internationale.  
Visite de M. le Maréchal Lyautey.  
Déjeuner au Palais.  
Visite de LL. AA. le Rajah et la Ranée de Mandi.  
Visite de S. A. S. le Prince Souverain au Lycée et à l'Établissement Secondaire de Jeunes Filles.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant réintégration dans la nationalité monégasque.  
Ordonnance Souveraine conférant la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.  
Arrêté ministériel autorisant la constitution d'une Société.  
Arrêté municipal concernant le prix du pain.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Appel d'offres.  
Erratum.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Inauguration du buste de Mgr Perruchot.  
IV<sup>e</sup> Grand Prix Automobile de Monaco.  
Obsèques du Docteur Pontremoli.  
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**MAISON SOUVERAINE**

A l'occasion de la III<sup>me</sup> Conférence Hydrographique Internationale réunie actuellement à Monaco, S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héritière, a offert, jeudi dernier, au Palais, un déjeuner en l'honneur des délégués des Etats représentés.

Etaient conviés :

M. l'Ingénieur Hydrographe Général Fichot ; M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Ministre d'Etat intérimaire ; M. l'Ingénieur Hydrographe Général de Vanssay de Blavous ; MM. l'Amiral Cantù ; l'Amiral Caballero y Lastres ; l'Amiral Gherardi ; l'Amiral Yamaguti ; l'Ingénieur Hydrographe Général Cot ; le Commodore Ravn ; l'Amiral Long ; l'Amiral Tonta ; M. B. Gallépe ; le Capitaine de Vaisseau Edgell ; le Capitaine de Frégate Spicer Simson ; le Capitaine de Vaisseau Köhler ; le Capitaine de Vaisseau Perez Ojeda ; le Capitaine de Vaisseau Lundquist ; le Capitaine de Vaisseau Luymes ; le Lieutenant de Vaisseau Sliwerski ; le Capitaine de Vaisseau Wills de Araujo ; le Capitaine de Vaisseau Bouveng ; le Capitaine de Corvette Bencker ; le lieutenant de Vaisseau Albert.

Assistaient également à ce déjeuner : M<sup>me</sup> la Comtesse de Baciocchi ; Mgr Lesage, qui était à ce moment l'hôte du Prince ; le Docteur Louët et le Commandant Millescamps.

Le Maréchal Lyautey, accompagné de la Maréchale et du Capitaine Durosoy, son Officier d'Ordonnance, a rendu visite, samedi dernier, à S. A. S. le Prince.

Reçus à l'entrée du Palais par le Commandant Millescamps, Aide de camp du Prince, et le Chef d'Escadron Bernard, Commandant du Palais, le Maréchal et Madame Lyautey ont été introduits auprès de Son Altesse Sérénissime qui s'est longuement entretenue avec eux.

En prenant congé du Maréchal, S. A. S. le Prince lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héritière, a offert lundi dernier, au Palais, un déjeuner auquel étaient invités :

Le Général Sir John et Lady du Cane ; M<sup>me</sup> Mac Adam ; M<sup>me</sup> Ephrussi ; Mr Allis ; M<sup>me</sup> Rouget-Belletour ; M<sup>me</sup> Polovtsoff ; Mr Kuhlmann ; M<sup>me</sup> la Comtesse de Baciocchi ; le Docteur Louët ; le Commandant et M<sup>me</sup> Millescamps.

S. A. Sir Joginder Sen, Rajah de Mandi, accompagné de S. A. la Ranée Kusum Kumari et du Capitaine Saifullah Noon, Son Secrétaire Particulier, a rendu visite à S. A. S. le Prince Souverain, mardi après-midi.

Ils ont été reçus par le Commandant Millescamps, Aide de camp du Prince, et introduits dans la Salle des Gardes où Son Altesse Sérénissime les a retenus assez longuement.

Dans la soirée, le Prince, accompagné de Son Aide de camp, est allé à l'Hôtel de Paris rendre leur visite au Rajah et à la Ranée.

Le Capitaine Nihal Singh, Aide de camp, et le Capitaine Saifullah Noon, Secrétaire Particulier, attendaient l'arrivée du Souverain qu'ils conduisirent dans les appartements du Rajah.

Sa visite terminée, le Prince fut reconduit jusqu'à Sa voiture par Sir Joginder Sen Lui-même.

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné de M. Henry Mauran, Ministre d'Etat, a visité hier matin mercredi, de 9 h. 45 à midi, le Lycée de Garçons, ainsi que l'Établissement Secondaire de Jeunes Filles.

Reçu et conduit par M. Barraud, Directeur, et M. Prat, Surveillant Général, S. A. S. le Prince a parcouru les classes des garçons et des jeunes filles, s'intéressant aux travaux des élèves, les interrogeant et les faisant interroger par leurs professeurs.

M. Barraud, après la visite, a adressé à Son Altesse Sérénissime, avec l'expression de la gratitude du personnel et des élèves pour la nouvelle marque de sollicitude qu'elle avait daigné témoigner au Lycée, la respectueuse assurance de l'absolu dévouement et de l'indéfectible attachement de tous à la Maison Princière.

En se retirant, Son Altesse Sérénissime a félicité M. Barraud et ses collaborateurs pour la bonne tenue des deux établissements et a daigné marquer Sa satisfaction en accordant deux jours de congé.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1322.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la requête qui Nous a été présentée par la dame Frolla Marie-Françoise, née le 3 avril 1882, à Monaco, veuve Badino Jean, ayant pour objet de recouvrer la nationalité monégasque perdue par son mariage, aujourd'hui dissous, avec un sujet italien ;

Vu les articles 18 — paragraphe 1<sup>er</sup> — 20 et 21 du Code Civil ;

Vu l'article 25 — n° 2 — de l'Ordonnance du 9 mars 1918 ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La dame Marie-Françoise Frolla, veuve Jean Badino, est réintégrée parmi Nos sujets.

Elle jouira de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité, dans les conditions prévues par l'article 21 du Code Civil.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le seize avril mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,  
L.-H. LABANDE

N° 1323.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Maréchal de France Hubert Lyautey est nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la

promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le seize avril mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,  
L.-H. LABANDE.

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des Statuts de la « Société des Ballets Russes et Ballets de Monte-Carlo », présentés par MM. René Blum et Wassily de Basil ;

Vu l'acte en brevet reçu par M. Alexandre Eymin, notaire à Monaco, le 1<sup>er</sup> avril 1932 contenant les Statuts de la dite Société au capital de 2.000.000 de francs représenté par 400 actions de 5.000 francs chacune ;

Vu les Ordonnances Souveraines en date des 5 mars 1895, 13 septembre 1907 et 10 juin 1909 ;

Vu la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 15 avril 1932 ;

Vu la délibération, en date du 20 avril 1932, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La « Société des Ballets Russes et Ballets de Monte-Carlo » est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les Statuts de la dite Société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet du 1<sup>er</sup> avril 1932.

ART. 3.

Les dits Statuts devront être publiés au « Journal de Monaco » dans les délais et après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi n° 71 du 3 janvier 1924.

ART. 4.

M. le Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt avril mil neuf cent trente-deux.

Le Ministre d'Etat intérimaire,  
(Signé :) H. MAURAN.

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A dater du 17 avril 1932, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0,70 du poids maximum de 1 k. 200.....	2 <sup>fr</sup> 15
Pain dit de « fantaisie », le kilog.....	2 <sup>fr</sup> 65
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au maximum.....	1 <sup>fr</sup> 05

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 16 avril 1932.

Le Président  
de la Délégation Spéciale Communale,  
CH. BELLANDO DE CASTRO.

## AVIS & COMMUNIQUÉS

### Appel d'Offres

Le Ministère d'Etat fait appel à la concurrence pour la fourniture des effets d'habillement (vêtements, coiffures), destinés au personnel des huissiers et garçons de bureau des Services Administratifs, pour l'été 1932.

Les commerçants qui désireraient faire des offres sont invités à se présenter, avant le 30 avril (dernier délai), au Secrétariat Général du Ministère d'Etat, où toutes indications utiles leur seront données.

ERRATUM. — *Lycée de Garçons et Etablissement Secondaire de Jeunes Filles.* — Bourses. — Dans la note parue au *Journal de Monaco* du 14 avril courant, page 7, colonne 3, lire 1<sup>er</sup> janvier 1932, au lieu de 1931, pour les conditions d'âge imposées aux aspirantes et aspirants.

## ECHOS & NOUVELLES

Dimanche à 11 heures a eu lieu, à la Cathédrale, en présence de S. A. S. le Prince Souverain, l'inauguration du buste de M<sup>gr</sup> Perruchot, ancien Vicaire Général du Diocèse de Monaco, ancien Maître de Chapelle de l'Eglise Métropolitaine. Ce buste, œuvre du sculpteur Louis Maubert, a été placé en face de la porte d'entrée conduisant à la tribune de la Maîtrise. Il est dû au produit d'une souscription ouverte, sous le Haut Patronage de LL. AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Héréditaire et sur l'initiative des Membres de la Maîtrise, parmi les amis et les admirateurs de l'éminent restaurateur de la musique sacrée.

Le Prince Souverain, accompagné de M. Henry Mauran, Conseiller Privé et d'Etat, Ministre d'Etat intérimaire ; du Docteur Loüet, Premier Médecin, et du Commandant Millescamps, Aide de camp, a été reçu à Son arrivée par S. Exc. M<sup>gr</sup> l'Evêque, entouré du clergé paroissial.

Son Altesse Sérénissime a été conduite à une tribune spécialement aménagée en face de la nouvelle chaire. Elle y a pris place, entourée des personnes de Sa suite. En arrière se tenaient S. Exc. M<sup>gr</sup> l'Evêque, MM. Gallépe, Conseiller de Gouvernement ; Ch. Bellando de Castro, Conseiller Privé et d'Etat, Président de la Délégation Spéciale Communale ; Labande, Vice-Président du Conseil d'Etat et les Membres du Chapitre.

Une très nombreuse assistance emplissait la nef. Après une entrée de sa composition exécutée aux grandes orgues par M. Bourdon, Organiste de la Cathédrale, le Chanoine Delpech, Curé de la Paroisse, est monté en chaire et a prononcé une touchante allocution.

S'adressant à S. A. S. le Prince, M. le Chanoine Delpech a commencé en ces termes :

Votre Altesse Sérénissime a bien voulu accorder à cette cérémonie le grand honneur de Sa présence. Qu'Elle en soit remerciée au nom du pasteur de ce diocèse, du vénérable chapitre et du clergé de la Cathédrale, de la Maîtrise, de la Principauté tout entière et des membres présents de la famille du vénéré disparu. Tous nous constatons là une preuve de la haute estime où était tenu Monseigneur Perruchot par la Famille Souveraine. Vivant, le regretté prélat en connut le bienfait. Défunt, il la voit se continuer encore pour le grand bien de l'œuvre qui lui survit. Le directeur et les membres de la maîtrise voient dans Votre Auguste présence un encouragement dont ils Vous sont, Monseigneur, très reconnaissants. Que Votre Altesse Sérénissime veuille bien en recevoir de ma bouche la sincère et très respectueuse assurance.

Le Chanoine Delpech s'attacha ensuite à dégager la signification de la cérémonie et à rappeler ce que fut l'œuvre de M<sup>gr</sup> Perruchot qu'il qualifie : « une œuvre d'art inspirée par la foi ».

Son sens religieux lui dictait, dès le début de sa carrière, ce qui était dans la musique sacrée conforme aux principes, aux volontés, aux vœux de l'Eglise. Il put, grâce à cet esprit quasi divinatoire, exécuter dans son diocèse, d'abord, les œuvres des grands polyphonistes

et adopta un des premiers le chant grégorien, appliquant avant la lettre les prescriptions du « motu proprio » de Pie X, paru en 1903.

En 1903, il était encore à Paris, où il avait débuté en 1891 à Notre-Dame des Blancs-Manteaux, d'où il passa à Saint-François-Xavier. Veuillez ici me permettre un souvenir personnel. En 1897, je le vis aux Blancs-Manteaux, tout heureux que ses efforts eussent été compris, même par les humbles. En voici la preuve :

Dans un service modeste, mais avec chant, les employés des Pompes Funèbres, attendant quelques enfants moduler, sous la direction du maître, les doux chants de la Mort, d'une manière toute nouvelle pour eux, furent si intéressés et touchés qu'ils dirent : « Oh ! voilà qui nous change. Ce maître de chapelle fera parler de lui ». L'événement justifia ce pronostic car, à Saint-François-Xavier, on parla beaucoup de la maîtrise et de son chef. On vint, et de très loin, y chercher le secret des nouvelles méthodes. Et ne fit-il pas parler de lui, à Monaco, de 1904 à 1930, dans la création, la formation, le perfectionnement de cette maîtrise qui conquiert, suivant l'expression d'un critique musical, « l'universelle renommée » ? Le Rocher, dit ce témoin, devint un lieu de pèlerinage pour les fervents des mélodies sacrées. Les polyphonistes de l'âge d'or, ressuscités par un de leurs dignes descendants du XIX<sup>e</sup> siècle, devinrent, à la Cathédrale, les grands prédicateurs de la divine Beauté. Eh bien ! cette renommée, cette prédication chantée aboutissaient à ce résultat, le seul ambitionné par cette âme sacerdotale : faire admirer des chants qui sont des prières et qui, par conséquent, élèvent l'âme à Dieu. Faire prier sur la Beauté et par la Beauté, voilà ce qu'il voulut, voilà ce qu'il fit, voilà ce qui, avec les honneurs de la prélature, lui valut cet éloge du Pape Benoît XV : « Il est un des maîtres les plus remarquables parmi ceux qui s'efforcent de réformer la musique sacrée. Il fait preuve de grand art dans ses compositions empreintes du véritable esprit liturgique ». Donc, pieuse, liturgique, telle fut cette œuvre ; telle il la voulut, et, suivant le mot d'un de ses amis : « C'est de son tempérament surnaturel qu'il faut partir si l'on veut remonter aux sources de son inspiration artistique ».

Puis, après avoir assuré que cette œuvre resterait telle sous l'impulsion de M. l'Abbé Aurat, l'orateur exprime sa respectueuse gratitude à l'égard de S. A. S. le Prince, et de S. Exc. M<sup>gr</sup> l'Evêque et remercie le Maître de Chapelle et les Maîtrisiens, les souscripteurs, et M. Maubert « dont le talent, dit-il, reçoit une consécration de plus ».

S. A. S. le Prince, accompagné de S. Exc. M<sup>gr</sup> l'Evêque et suivi des personnalités présentes s'est ensuite rendu devant le buste de M<sup>gr</sup> Perruchot, qui a été découvert et béni par M<sup>gr</sup> Clément.

La Maîtrise a fait alors entendre un chœur à 4 voix mixtes de M<sup>gr</sup> Perruchot.

Puis S. Exc. M<sup>gr</sup> l'Evêque a présenté M. Maubert à S. A. S. le Prince qui a daigné le féliciter.

Son Altesse Sérénissime s'est ensuite retirée avec le même cérémonial qu'à Son arrivée, tandis que M. Bourdon exécutait aux grandes orgues une *Toccata* de Gigout.

Le IV<sup>e</sup> Grand Prix Automobile de Monaco a obtenu, dimanche dernier, le même succès que les réunions précédentes. Une foule peut-être plus considérable encore que l'année dernière, avait dès le matin, envahi la Principauté et s'était massée sur tous les points d'où l'on pouvait apercevoir le parcours. Les pentes du rocher de Monaco, en particulier, étageaient les rangs pressés des curieux, de la route de la Quarantaine jusqu'aux Remparts. Quant aux tribunes, presque entièrement louées d'avance, elles étaient, bien avant l'heure du départ, occupées jusqu'à la dernière place. De tous les points de la France et de l'Etranger étaient venues les notabilités du sport automobile. Elles partageaient avec les personnalités officielles les places qui leur avaient été réservées à droite et à gauche de la Tribune Princièr.

Dans cette Tribune, on notait M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Ministre d'Etat intérimaire, et M<sup>me</sup> Mauran ; Général Sir John du Cane, Sir Franck. Lady Mayer et son fils ; M<sup>me</sup> Cameron et son fils, ainsi que la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais ; le Docteur Loüet, Premier Médecin ; le Commandant Millescamps, Aide de camp du Prince, et M. Alexandre Noghès, Président de l'Automobile Club de Monaco.

S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. la Princesse Héritière, respectueusement salués par toutes les personnes présentes, ont assisté à la fin de la course. Leurs Altesses Sérénissimes Se sont fait présenter les deux premiers arrivants, qu'Elles ont félicités. S. A. S. le Prince Souverain a daigné remettre Lui-même au vainqueur la Coupe dont Il a doté l'épreuve.

L'organisation parfaite de la journée a réuni tous les suffrages. Elle est due à MM. René Léon, Administrateur-Délégué de la Société des Bains de Mer, Président du Comité d'Organisation ; Alexandre Noghès, Président de l'Automobile-Club de Monaco ; Ch. Faroux, Directeur de la Course ; F. Dureste, Directeur-Adjoint ; Antony Noghès, Commissaire Général ; MM. Benoist de Bary, Larroque, Taffe, Commissaires Sportifs.

Voici les résultats de l'épreuve :

1. NUVOLARI (Alfa-Romeo, pneus Dunlop), accomplissant les 318 kilomètres du parcours en 3 h. 32'26" 1/5 (moyenne 89 km. 822 à l'heure).
2. Caracciola (Alfa-Romeo, pneus Dunlop), en 3 h. 32'28".
3. Fagioli (Maserati, pneus Dunlop), en 3 heures 34'43".
4. Earl Howe (Bugatti, pneus Dunlop), à 2 tours.
5. Zehender (Alfa-Romeo, pneus Dunlop), à 4 tours.
6. Lehoux (Bugatti, pneus Dunlop), à 5 tours.
7. Williams (Bugatti, pneus Dunlop), à 5 tours.
8. Bouriat (Bugatti, pneus Dunlop), à 7 tours.
9. Divo (Bugatti, pneus Dunlop), à 9 tours.
10. Campari (Alfa-Romeo, pneus Dunlop), à 14 tours.

Au 21<sup>e</sup> tour, un accident survenu à Louis Chiron qui menait depuis le début avec une avance considérable, a éliminé le célèbre champion monégasque qui a dû être transporté à l'Hôpital où l'on a constaté que ses blessures étaient heureusement sans gravité. Louis Chiron a pu, après pansement, être ramené à son hôtel.

Aussitôt après la course, S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. la Princesse Héritière Se sont fait conduire au chevet du blessé avec lequel Ils Se sont entretenus quelques instants.

Le Docteur Pontremoli, ancien Médecin de la Ville, est décédé, samedi dernier, en son domicile, rue du Tribunal, à Monaco.

Ses obsèques ont eu lieu lundi à 10 heures, à la Cathédrale, en présence d'une très nombreuse assistance dans laquelle on remarquait M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Ministre d'Etat intérimaire ; M. le Conseiller Privé et d'Etat Ch. Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale ; M. Rey de Villarey, Consul d'Italie et la plupart des Autorités.

La levée du corps a été faite par le Chanoine Delpech, Curé de la Cathédrale, entouré de ses vicaires : le Chanoine Janin, ami du défunt et le R.P. Pimolé.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le Docteur Vivant, Président de la Chambre Consultative ; Noghès, Trésorier Général des Finances ; Docteur Drugman, Président de la Société Médicale de Monaco ; Baldoni, Vice-Président de la Colonie Italienne dont le Docteur Pontremoli avait été Président.

Le deuil était conduit par MM. Albert Pontremoli, frère, et Georges Pontremoli, fils du défunt, entourés de la famille.

Le Docteur Pontremoli étant Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, les honneurs étaient rendus par un piquet de Carabiniers.

La messe de Requiem a été chantée par M. le Chanoine Delpech, entouré du clergé paroissial.

Pendant la cérémonie, la Maitrise et M. Bourdon aux grandes orgues se sont fait entendre.

S. Exc. M<sup>r</sup> l'Evêque assistait à la messe dans sa stalle.

A l'issue de l'office religieux, le Docteur Drugman, Président de la Société Médicale de Monaco, a prononcé l'éloge funèbre du défunt.

La dislocation du cortège s'est faite aussitôt après.

L'inhumation a eu lieu dans un caveau de famille à Saint-Jean-sur-mer.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 12 avril 1932, a prononcé le jugement suivant :

T. M., négociant, né le 1<sup>er</sup> juillet 1891, à Buenos-Ayres, (République Argentine), demeurant à Monaco. — Exercice d'une profession sans autorisation : 16 francs d'amende (avec sursis).

### SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MOULINS DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 250.000 francs  
Siège Social : quartier de Fontvieille à Monaco

#### AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le jeudi 12 mai 1932, à 15 heures, au siège social de la Société, à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1<sup>o</sup> Rapport du Conseil d'Administration sur le deuxième exercice clos le 31 janvier 1932 (art. 38 des Statuts) ;

2<sup>o</sup> Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes sur le deuxième exercice clos le 31 janvier 1932 ;

3<sup>o</sup> Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice précité et décharge à qui de droit ;

4<sup>o</sup> Fixation du dividende ;

5<sup>o</sup> Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 1932 ;

6<sup>o</sup> Questions diverses.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir droit d'assister à la dite Assemblée, déposer au siège social, cinq jours au moins avant cette Assemblée, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire à Monaco.

Le Conseil d'Administration.

### Société Civile des Obligataires de la Société G. Barbier

#### AVIS

Messieurs les Obligataires de la Société des Etablissements G. Barbier sont informés que les obligations sorties au tirage du 1<sup>er</sup> avril 1932 et portant les numéros suivants : 291 à 300, 1161 à 1170, 1191 à 1200, 1401 à 1410, 1451 à 1460, 1541 à 1550, 1631 à 1640, 1721 à 1730, 2271 à 2280, 2461 à 2470, 2611 à 2620, 2811 à 2820, seront remboursés au pair à raison de francs : 500, ex-coupon 24, à dater du 1<sup>er</sup> mai 1932.

Les paiements seront effectués au siège social, quartier de Fontvieille, tous les jours, samedi excepté, de 14 à 16 heures.

Le Conseil d'Administration.

### Société Civile des Porteurs d'Obligations de la Chocolaterie de Monaco

#### AVIS

Messieurs les Obligataires de la Chocolaterie de Monaco sont informés que les obligations sorties au tirage du 1<sup>er</sup> décembre 1931 et portant les numéros suivants : 241 à 250, 271 à 280, 431 à 440, 541 à 550, seront remboursés au pair à raison de francs : 500, ex-coupon 24, à dater du 1<sup>er</sup> mai 1932.

Le Conseil d'Administration.

## LES ANNALES

Quelle doit être la situation des écrivains devant la politique ? A cette question, posée par Pierre Bost, Roland Dorgelès, François Mauriac, Henri Béraud et Francis Carco répondent dans les ANNALES du 15 avril. Ce même numéro contient la suite des passionnants souvenirs d'Abel Combarieu sur la présidence Loubet, un bel article de Maître Henri-Robert sur le Palais et la Politique ; un curieux papier de Thérive sur la Grammaire de l'Académie ; une nouvelle de Katherine Mansfield ; la conclusion de l'enquête de Jacques Decour au pays de Hitler et du voyage de Marc Chadourne en Asie. Le numéro, magnifiquement illustré, en vente partout : 3 francs.

### Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine, Est, Etat, Midi, Nord, P.-O., P.-L.-M., Algériens P.-L.-M. et de l'Etat, Tunisiens et Sfax-Gafsa.

#### BILLETS DE FAMILLE D'ALLER ET RETOUR FRANCE - ALGÉRIE - TUNISIE

Sur demande faite quatre jours à l'avance, des billets d'aller et retour spéciaux de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sont délivrés dans toutes les gares des réseaux d'Alsace et Lorraine, Est, Etat, Nord, P.O., P.-L.-M., et la plupart de celles du Midi, pour toute gare des réseaux algériens de l'Etat et du P.-L.-M., des Chemins de Fer Tunisiens et de Sfax et Gafsa, ou vice versa, sous condition d'un parcours aller et retour d'au moins 200 km. sur les réseaux métropolitains.

Trois membres au moins de la famille — dont le chef de famille ou sa femme — doivent se déplacer. Dans ce minimum, deux enfants de 3 à 7 ans ne comptent que pour un voyageur ; les enfants jusqu'à 3 ans et les domestiques n'entrent pas en ligne de compte pour la constitution du minimum.

Ces billets donnent droit au transport en chemin de fer en France et en Algérie ou Tunisie.

Les ports d'embarquement ou de débarquement doivent être Marseille, Sète, Port-Vendre, Alger, Bône, Bougie, Oran, Philippeville, Bizerte, Tunis, Sousse, Sfax ; ils peuvent être différents à l'aller et au retour.

Le prix de la traversée n'est pas compris dans celui des billets.

La validité des billets délivrés du 15 juin au 30 septembre a pour terme extrême le 15 novembre ; celle des billets pris du 1<sup>er</sup> octobre au 14 juin est de 45 jours. Il peut être accordé une prolongation de 30 jours à cette validité du 1<sup>er</sup> au 31 août et deux prolongations de même durée du 1<sup>er</sup> septembre au 14 juin.

Les deux premières personnes paient le plein tarif à l'aller et au retour, la troisième bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et les suivantes d'une réduction de 75 %.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux Bureaux de renseignements et bureaux de ville des grands réseaux de chemins de fer français, aux agences de voyages, etc...

### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

#### CARTES D'EXCURSIONS A PRIX REDUITS

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 1932 inclus, des cartes d'excursions sont établies par la Compagnie P.-L.-M. pour le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes, afin de permettre aux voyageurs de circuler librement et à leur guise autour de la résidence qu'ils ont choisie dans une de ces régions.

Ces cartes d'abonnement en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> classes, d'une validité de 15 ou de 30 jours, donnent droit au voyage d'aller et retour d'un point quelconque du réseau à une gare d'une des régions énumérées ci-dessus et elles permettent, dans le périmètre de cette région, de circuler librement dans les trains.

Leur prix réduit est des plus avantageux et il le devient bien davantage encore si les membres d'une même famille usent de cette carte en même temps, puisqu'à partir de la deuxième personne elles font bénéficier cette famille d'une réduction supplémentaire qui varie de 10 à 50 % suivant le nombre de cartes qu'elle s'est fait délivrer.

Pour tous renseignements complémentaires, notamment sur la délimitation des zones et sur les prix des différentes cartes, s'adresser aux bureaux de renseignements et bureaux de ville P.-L.-M. et aux Agences de voyage.

**Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

**NOUVELLE REDUCTION DU PRIX DES PLACES DE LITS-SALON AVEC DRAPS**

Afin de faciliter le développement des voyages de nuit à grande distance, la Compagnie P.-L.-M. a réalisé, en janvier dernier, un abaissement important du montant du supplément de ses places de lits-salon sur toutes ses relations.

Elle vient de consentir, depuis le 1<sup>er</sup> avril, une nouvelle réduction d'environ 10 % du prix du supplément.

Par exemple, pour aller de Paris à Nice, le supplément de lits-salon avec draps, qui était l'année dernière de 469 fr. 70 et qui avait été ramené à 375 fr. 80 en janvier, n'est plus aujourd'hui que de 338 fr. 80.

Nous rappelons que les places de lits-salons, désormais munies de draps, offertes dans les trains de la Compagnie P.-L.-M., réalisent, avec leurs différents aménagements, le maximum de confort pour les voyages de nuit en chemin de fer.

**BON-PRIME à nos Lecteurs**

Nous vous offrons un abonnement de 3 mois

**pour 6 francs**

seulement

Etranger: 9 francs

**« Maisons pour Tous »**

soit 3 fascicules-albums pratiques permettant **SANS MAISON ET SANS ARGENT** de construire grâce aux conseils de cette Revue, qui vous tirent d'embarras.

**Si vous avez une maison**

d'en obtenir tout l'Agrément et le Profit grâce aux Modèles de Maisons, d'Arrangements, aux exemples de Transformations, Aménagements, Equipements qui réduisent efforts et fatigue.

Ce montant vous est

**REMBOURSE**  
**immédiatement**

par deux superbes Primes: Un numéro mensuel de *Vie à la Campagne* (valeur 6 fr.). Un numéro spécial de *Jardins et Basses-Cours* (valeur 1 fr. 50). Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 70, Bd St-Germain, Paris (6<sup>e</sup>).

**La Femme élégante à Paris**

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9<sup>e</sup> arrondissement.

**ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES**

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGÈNE

**Antoine MUSSO**

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33



**Minerva**

**Huitième Année**

Le plus grand Hebdomadaire Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel  
Son Concours de Bébés Annuel  
Ainsi que ses Nombreux Concours

**Le Numéro: 1 fr.**

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

**ÉLECTRICITÉ**

**G. BARBEY**

**MONTE-CARLO**

**POUR LOUER OU ACHETER**

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

**AGENCE MARCHETTI** 35<sup>e</sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES  
CHAUFFAGE CENTRAL**

**H. CHOINIÈRE**

18, B<sup>d</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE: 0-08

**MONTE-CARLO**

SAISON D'HIVER  
15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

**GOLF**

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

**MONTE-CARLO COUNTRY CLUB**

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

**MONTE-CARLO BEACH**

Piscine Olympique

**ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE**

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

**COMMUNICATIONS RAPIDES**

**PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.**

**BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**

**Titres frappés d'opposition.**

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, substituant M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 septembre 1931. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 29.523 à 29.530, 451.843, 511.448.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 octobre 1931. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 24325, 24326, 86221.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 avril 1932. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

**Mainlevées d'opposition.**

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 17 septembre 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

**Titres frappés de déchéance**

Néant.

Le Gérant: Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1932.

**MACHINES A ÉCRIRE**

**Underwood - Royal - Remington**

**MACHINES A ÉCRIRE**

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES, 7, Rue Chauvain -- Téléphone: 49-66